

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
20 février 2026	7	1	1	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 mars 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 3 – 2026/08 : Affectation du résultat 2025.

Le Comité Syndical,

L'instruction comptable M49 oblige à affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire par délibération spécifique du Comité Syndical, indépendante du vote du compte financier unique (CFU).

Les résultats cumulés constatés dans le CFU à la clôture de l'exercice 2025 et à reporter sur l'exercice 2026 sont les suivants :

BUDGET DU SERM				
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Exercice 2025	2 106 055,68	2 933 554,03	+ 827 498,35
	Résultat antérieur reporté	0,00	2 298 425,67	+ 2 298 425,67
	Résultat cumulé d'exploitation à affecter en 2026 :			+ 3 125 924,02
Section d'investissement	Exercice 2025	2 054 384,71	3 632 718,61	+ 1 578 333,90
	Résultat antérieur reporté	0,00	3 811 566,95	+ 3 811 566,95
	Résultat cumulé d'investissement à reporter en 2026 :			+ 5 389 900,85
	Reste à réaliser 2025 sur 2026	1 698 274,80	0,00	- 1 698 274,80
	Besoin net de la section d'investissement :			0,00

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	+ 500 000,00
Report en section d'exploitation (002)	+ 2 625 924,02

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants, et L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

DÉCIDE

D'AFFECTER le résultat d'exploitation du budget 2025 du SERM comme suit :

Report en section d'investissement (001 Recettes)	5 389 900,85
Affectation aux réserves (1068)	500 000,00
Report en section d'exploitation (002 Recettes)	2 625 924,02

La Présidente,

Rachel BURGUY